

AVIS DU COLLEGE

Séance du 7 décembre 2020
N° 2020 / 15

Objet : Etat environnemental 2020 sur et autour des aéroports – Missions relatives aux thématiques eau, sol, biodiversité, et pollution lumineuse

Si l'Autorité de contrôle concentre ses efforts sur le bruit, la qualité de l'air et le climat, son collège a décidé de procéder pour la deuxième fois¹ à un état des lieux de la prise en compte des autres questions environnementales sur et autour des principaux aéroports français. Les quatre thématiques concernées lors de cette étude sont : l'eau, le sol, la biodiversité et la pollution lumineuse. Lors de la session du 7 décembre 2020, le collège de l'Autorité a examiné les principaux résultats de l'étude menée en 2020.

Le collège salue le travail qui a été réalisé sur l'état de l'environnement sur et autour des aéroports avec le bureau d'études en charge EODD Ingénieurs Conseils sous l'autorité du comité de pilotage présidé par Jean Marie Durand, membre du collège désigné en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'environnement en tant que personnalité compétente en matière d'impact de l'activité aéroportuaire sur l'environnement et constitué de Julie Vallet, fonctionnaire territoriale et membre du collège désignée en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'environnement en tant que personnalité compétente en matière d'acoustique, d'un représentant du commissariat général au développement durable, d'un représentant de la direction générale de l'aviation civile et deux représentants de l'union des aéroports français et francophones associés. Le collège remercie les gestionnaires d'aéroports pour leur très bonne collaboration et la mobilisation de leurs personnels en cette période de crise sanitaire.

L'état des lieux de l'environnement sur et autour des aéroports permet d'apprécier l'engagement des sociétés aéroportuaires, accompagnées par les services de l'État et ceux des collectivités territoriales, sur les nombreux sujets environnementaux qu'elles ont à traiter en tant que gestionnaires et exploitants d'espaces importants et souvent stratégiques dans les grandes agglomérations françaises.

Cet état des lieux valorise les meilleures pratiques environnementales. Il sera publié pour permettre aux services des aéroports, des collectivités territoriales et de l'État concernées de s'inspirer des meilleures pratiques pour poursuivre les actions engagées pour que les territoires aéroportuaires maîtrisent les nuisances générées. La publication de ce rapport permettra également d'améliorer l'information des populations riveraines sur les différents enjeux relatifs à ces quatre thématiques et les actions mises en place pour en assurer la gestion.

Cet état des lieux met en évidence que les quatre thématiques (eau, sol, biodiversité et pollution lumineuse) font l'objet d'un suivi étroit par les services de l'Etat, dans un cadre réglementaire précis s'agissant de la problématique de l'eau et des sols, et d'une bonne implication de

¹¹ Le rapport bibliographique de la première étude réalisée en 2015 est disponible sur le site internet de l'Autorité : <https://www.acnusa.fr/fr/les-publications/etudes/5>

l'ensemble des acteurs. En conséquence, le collège est d'avis que les priorités des services de l'Autorité doivent rester la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les nuisances sonores. Les quatre autres thématiques resteront suivies par l'Autorité de manière proactive afin de s'assurer que l'exercice de la police de l'environnement permet de prévenir les risques de dérives et pour pouvoir répondre ponctuellement à une saisine éventuelle. Cet état des lieux sera actualisé dans cinq ans.


Le président
Gilles Leblanc